

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Isabelle GASSELIN**, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2019

PRESENTS : Mme Isabelle GASSELIN, M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.

Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU.

ABSENTS: M. Eric SICAULT, Maire adjoint, Mme Evelyne BERNOS, Mme Nadine GAGNEBIEN et Mme Pierrette DUPRÉ (pouvoir à Mme Stéphanie GRIGAA).

Secrétaire : M. Pascal COLART

La séance a débuté à 20h00

<p><i>Budget Principal</i> APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 <i>dressé par Mme Joëlle DALBY</i></p>
--

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget Annexe « Locations Diverses »
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
dressé par Mme Joëlle DALBY

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget Principal
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du budget principal exposé comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	261 238,37
Recettes d'investissement	152 707,95
Résultat d'investissement de l'exercice (déficit)	-108 530,42
Résultat de clôture (déficit cumulé)	-159 005,05

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	868 844,96
Recettes de fonctionnement	917 493,33
Résultat de fonctionnement de l'exercice (excédent)	48 648,37
Résultat de clôture (excédent cumulé)	316 904,25

Après délibération, Mme le Maire s'est retirée au moment du vote et n'ayant pas pris part, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte administratif 2018 du budget principal.

Budget Annexe « Locations Diverses »
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Locations diverses » exposé comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
Résultat de l'exercice	0
Résultat de clôture	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	25 524,85
Recettes de fonctionnement	8 350,12
Résultat de l'exercice (déficit)	-17 174,73
Résultat de clôture (excédent)	2 558,13

Après délibération, Mme le Maire s'est retirée au moment du vote et n'ayant pas pris part, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte administratif 2018 du budget annexe « Locations diverses »

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2019

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti, de façon à attendre un produit fiscal de **473 135,00 €** réparti comme suit :

	BASE	TAUX 2016	TAUX 2017	PRODUIT VOTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Taxe d'Habitation	1 238 309	16.83 %	16.83%	213 573 €
Taxe Foncière (bâti)	924 747	24.82 %	24.82%	233 730 €
Taxe Foncière (non bâti)	26 808	94.97 %	94.97%	25 832 €
PRODUIT FISCAL TOTAL				473 135 €

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de **Mme Isabelle GASSELIN, Maire**
Madame le Maire demande de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **316 904,25 €**
ou un déficit cumulé de fonctionnement de

- un excédent cumulé d'investissement de
ou un déficit cumulé d'investissement de ...**159 005,05 €**.....

- un solde positif de restes à réaliser**7 349,42 €**.....
ou un solde négatif de restes à réaliser.....

I – Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

◆ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)**159 005,05 €**.....

- le solde disponible de **157 899,20 €** est affecté comme suit :

◆ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) de.....

◆ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **157 899,20 €**

II – Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté).....

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES »
AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de **Mme Isabelle GASSELIN, Maire**

Mme le Maire demande de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **2 558,13 €**
ou un déficit cumulé de fonctionnement de

- un excédent cumulé d'investissement de**0 €**.....
ou un déficit cumulé d'investissement de

- un solde positif de restes à réaliser
ou un solde négatif de restes à réaliser.....

I – Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

◆ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) de

- le solde disponible de **2 558,13 €** est affecté comme suit :

- ◆ affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....
- ◆ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de ...**2 558,13 €**.....

II – Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté).....

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
--

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2019 présenté par Madame Isabelle GASSELIN, Maire :

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **930 556,98 €**.

Investissement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **944 116,88 €**.

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
--

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2018 présenté par Madame Isabelle GASSELIN, Maire :

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **10 958,13 €**.

Investissement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **néant**

TAXE D'HABITATION ABATTEMENT FISCAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

M. Pascal Colart, Maire adjoint, expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base compris entre 10 % et 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionné à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;
- Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionné à l'article L.821-1 du code de la sécurité sociale ;

- Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 20 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fin de séance à 21h26

Affiché le 24 avril 2019

Le Maire adjoint,

Pascal COLART